



Acte n° 2023C100

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 45  
Présents : 29  
Pouvoirs : 13  
Votants : 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 25/05/2023

Le 1<sup>er</sup> Juin 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents :** Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Sandrine REY (remplaçante de Daniel DOMPOINT), Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés :** Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Ingrid BESSON (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARNELLI (Pouvoir Bernard REY), Armand CHAUMONT (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Elise DIENNET (Pouvoir Gilles GARNIER), Daniel DOMPOINT (Remplacé par Sandrine REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Richard SIMMINI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Amina LEGHNER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

**Secrétaire de séance :** Richard PACCAUD.

**OBJET :** ACTION SOCIALE - Attribution des contrats de concession de service public pour les établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée

Par délibération du 13 octobre 2022, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée a approuvé le choix de la concession de service public pour les établissements d'accueil du jeune enfant et son allotissement selon la répartition suivante :

- Lot n°1 :
  - La Maison de la Petite Enfance à Trévoux ;
  - Le multi-accueil « le Tournesol » à Trévoux ;
  - La micro-crèche « Par-ci-Par-là » à Parcieux ;
  - Le multi-accueil « Aux Crayons Verts » à Saint-Didier-de-Formans ;
  - Le Relais Petite Enfance de Trévoux ;
  - Le Relais Petite Enfance de Saint-Didier-de-Formans ;
  - Le Relais Petite Enfance de Fareins ;
- Lot n°2 :
  - Le multi-accueil « Mille et une étoiles » à Reyrieux.
- Lot n°3 :
  - Le multi-accueil « A petits pas » à Fareins.

A l'issue d'une consultation dont la date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au lundi 13 février 2023, 6 plis ont été reçus :

- 2 plis pour le lot 1 : Léo Lagrange et Val Horizon ;
- 1 pli pour le lot 2 : Espace Talançonnais ;
- 3 plis pour le lot 3 : Léo Lagrange, AGDS et People & Baby.

Les candidats ont été reçus les 30 et 31 mars 2023 pour une séance de négociations et ont remis leurs offres finales les 13 et 14 avril 2023. Des questions complémentaires ont été posées le 3 mai 2023 et les réponses apportées le 5 mai 2023.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver la délibération ci-après :

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- Le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe de recours à une concession de service public établi au titre de l'article L.1411 du CGCT annexé à la présente délibération ;
- La délibération du conseil communautaire n°2022C165 en date du 13 octobre relative à la détermination du mode de gestion des équipements petite enfance de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;
- Le rapport d'analyse des candidatures annexé à la présente délibération ;
- Les projets de contrats ;
- Le rapport d'analyse des offres présentant notamment l'analyse des propositions des entreprises admises à présenter une offre, les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat, envoyé le 16 mai 2023 aux conseillers communautaires et annexé à la présente délibération.

Considérant :

- Le résultat de l'analyse des offres finales et de la notation qui en ressort.

Vu l'avis favorable du Bureau du 11/05/2023.

1. Après en avoir délibéré, pour le lot n°1, le Conseil communautaire décide à la majorité : 36 Voix Pour et 2 Abstentions (Amina LEGHNIDER et Cécile BAUDOUX). Patrick CHARRONDIERE, Bernard REY, Gabriel AUMONIER et David POMMIER ne prennent pas part au vote :

- ✓ **D'APPROUVER** l'attribution du contrat de concession en objet, pour une durée de cinq années, selon l'allotissement suivant :
  - Lot n°1 : Attribution à Val Horizon.
- ✓ **D'APPROUVER** le contrat pour le lot 1 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer ledit contrat et ses annexes et tout autre document afférent ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont Inscrits au Budget Principal de l'exercice en cours et suivants ;

2. Après en avoir délibéré, pour le lot n°3, le Conseil communautaire décide à la majorité : 37 Voix Pour et 5 Abstentions (Amina LEGHNIDER, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE et Cécile BAUDOUX).

- ✓ **D'APPROUVER** l'attribution du contrat de concession en objet, pour une durée de cinq années, selon l'allotissement suivant :
  - Lot n°3 : Attribution à Léo Lagrange.

- ✓ **D'APPROUVER** le contrat pour le lot 3 ;
  - ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer ledit contrat et leurs annexes et tout autre document afférent ;
  - ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de l'exercice en cours et suivants ;
3. Après en avoir délibéré, pour le lot n°2, le Conseil communautaire décide à la majorité : 36 Voix Pour et 3 Oppositions (Cécile BAUDOUX, Patrick CHARRONDIERE et Amina LEGHNIDER) et 2 Abstentions (Emmanuelle CARGNELLI et Bernard REY). Carole BONTEMPS-HESDIN ne prend pas part au vote :
- ✓ **DE DECLARER** sans suite la procédure de consultation relative au lot n°2 ;
  - ✓ **D'AUTORISER** le président à engager et à conduire à son terme une nouvelle procédure de consultation telle que prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour le lot n°2.

A Trévoux, le 01/06/2023

Le Secrétaire de séance

Richard PACCAUD



Affichage sous format électronique :

- 6 JUIN 2023

Le Président,

Marc PECHOUX

